



**JEUX DU  
QUÉBEC**  
DE L'INITIATION VERS  
L'EXCELLENCE SPORTIVE



# ATHLÉTISME

---

DEVIS TECHNIQUE  
ÉTÉ 2022

DERNIÈRE MISE À JOUR 12 JANVIER 2022

# JEUX RÉGIONAUX

---

ÉTÉ 2019 ET 2022

---

# CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2019	2022	
Juvenile (U18)	01-01-2002 au 31-12-2003	01-01-2005 au 31-12-2006	M / F
Cadet (U16)	01-01-2004 au 31-12-2005	01-01-2007 au 31-12-2008	M / F
Benjamin (U14)	01-01-2006 au 31-12-2007	01-01-2009 au 31-12-2010	M / F

## AFFILIATION

Obligatoire.

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

---

ÉTÉ 2022  
LAVAL

---

## CATÉGORIES

	U18 féminin	U18 masculin
ÂGES :	01-01-2005 au 31-12-2008	01-01-2005 au 31-12-2008
ÉPREUVES :	100m	100m
	200m	200m
	400m	400m
	800m	800m
	1500m	1500m
	3000m	3000m
	100m haies	110m haies
	400m haies	400m haies
	2000m steeple	2000m steeple
	3000m marche	3000m marche
	Relais 4x100m	Relais 4x100m
	Relais 4x400m	Relais 4x400m
	Hauteur	Hauteur
	Perche	Perche
	Longueur	Longueur
	Triple saut	Triple saut
	Poids	Poids
	Disque	Disque
	Marteau	Marteau
	Javelot	Javelot
Heptathlon	Décathlon	

Chaque athlète peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes

Entraîneurs : de 1 athlète : 1 entraîneur (femme ou homme)  
 de 2 à 10 athlètes : 2 entraîneurs (1 femme et 1 homme)  
 de 11 à 18 athlètes : 3 entraîneurs (2 femmes et 1 homme -ou- 1 femme et 2 hommes)  
 de 19 à 23 athlètes : 4 entraîneurs (2 femmes et 2 hommes)  
 24 athlètes et plus : 5 entraîneurs (3 femmes et 2 hommes -ou- 2 femmes et 3 hommes)

## SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tous les entraîneurs doivent avoir le statut « formé » du PNCE à titre d'Entraîneur de club (anc. niveau 2), ou tout niveau supérieur à celui-ci.

Tous les entraîneurs doivent être affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme.

## AFFILIATION ET MODALITÉS

Les participants doivent être affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme dans le secteur Compétitif.

L'affiliation compétitive saisonnière sera acceptée dans le cas d'athlètes ne détenant pas d'affiliation active au moment de leur inscription à la Finale.

## MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition(s) identifiée(s) au calendrier de la Fédération québécoise d'athlétisme à titre de finale(s) régionale(s) des Jeux du Québec. Possibilité de plus d'un événement régional par région.

Le processus de sélection de chaque région doit être approuvé par la Fédération québécoise d'athlétisme.

## LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile\* en date du 1er mai 2022.

## FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

100m et 200m : ronde qualificative avec laissez-passer, suivie des rondes préliminaire et finale.

100m haies, 110m haies et relais 4x100m : rondes préliminaire et finale.

Toutes les autres épreuves de piste : en finale directe par sections chronométrées.

Concours : rondes préliminaire et finale, sauf si le nombre de participants ne justifie pas la tenue de préliminaire.

## ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la finale régionale, et avoir complété, en date de la finale régionale, le formulaire 2022 de « Déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale » de la Fédération québécoise d'athlétisme.

Les athlètes qui participent à la Finale des Jeux du Québec doivent être identifiés «Espoirs Régionaux» par la Fédération québécoise d'athlétisme.

### Épreuves individuelles :

Le standard d'inscription (tableau de la page suivante) devra être réalisé durant la période du 1er janvier 2019 au 3 juillet 2022 et sera exigé aux athlètes qui seront inscrits à plus d'une épreuve individuelle, les athlètes étant autorisés à s'inscrire à une épreuve individuelle (une seule) où ils n'auront pas atteint de standard :

- inscription à une seule épreuve individuelle : pas de standard d'inscription exigé;
- inscription à deux épreuves individuelles : standard d'inscription exigé dans l'une des deux épreuves;
- inscription à trois épreuves individuelles : standard d'inscription exigé dans deux des trois épreuves.

### Épreuves combinées :

Contrairement aux épreuves individuelles, les épreuves combinées (i.e. heptathlon et décathlon) nécessiteront obligatoirement l'atteinte du standard d'inscription.

### Épreuves de relais :

Les épreuves de relais ne seront pas soumises à l'obligation d'atteindre un standard d'inscription.



Juvenile (U18) féminin	Standard d'inscription	Juvenile (U18) masculin	Standard d'inscription
100m	13.69	100m	12.01
200m	28.31	200m	24.58
400m	1:05.12	400m	55.43
800m	2:33.15	800m	2:09.74
1500m	5:23.35	1500m	4:30.84
3000m	11:55.47	3000m	9:55.94
100m haies	18.00	110m haies	17.39
400m haies	1:16.48	400m haies	1:06.21
2000m steeple	8:22.94	2000m steeple	7:01.68
3000m marche	19:34.95	3000m marche	17:59.29
Hauteur	1.40m	Hauteur	1.65m
Perche	2.00m	Perche	2.65m
Longueur	4.37m	Longueur	5.38m
Triple saut	9.10m	Triple saut	11.02m
Poids 3kg	8.71m	Poids 5kg	10.59m
Disque 1kg	21.51m	Disque 1.5kg	27.91m
Marteau 3kg	25.67m	Marteau 5kg	28.44m
Javelot 500g	23.84m	Javelot 700g	34.33m
Heptathlon	2763	Décathlon	3669

## SURCLASSEMENT

Les athlètes Juveniles (nés du 01-01-2005 au 31-12-2006) et Cadets (nés du 01-01-2007 au 31-12-2008) sont considérés « U18 » pour la Finale des Jeux du Québec à l'été 2021. Aucun autre surclassement n'est autorisé.

Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2008 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2022.

## SUBSTITUTION

Permise jusqu'à la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec. Dans le cas où un athlète vient à être remplacé par un substitut après la date limite des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec, en autant que cette substitution respecte la réglementation PF-6 des Normes d'opération, le substitut doit concourir dans les mêmes épreuves que l'athlète substitué.

## EXCLUSION

Aucune.



# MÉDAILLES ET POINTAGE

## MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 54

Médailles d'argent : 54

Médailles de bronze : 54

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

## SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Le classement des régions est établi en fonction du total de points obtenus dans l'ensemble des épreuves (individuelles, combinées et relais).

## FORCES MAJEURES

Se référer à la politique.

## SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles (à l'exception de celles qui composent les épreuves combinées)

Points attribués à la première position = 38

Nombre de points séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves combinées

Points attribués à la première position = 114

Nombre de points séparant chaque position = 3

Épreuve(s) = les épreuves de relais

Points attribués à la première position = 76

Nombre de points séparant chaque position = 4



514 252-3114 | [jeuxduquebec@sportquebec.com](mailto:jeuxduquebec@sportquebec.com)  
[sportquebec.com](http://sportquebec.com) | [jeuxduquebec.com](http://jeuxduquebec.com)

